

CONSEIL DES RECHERCHES.

Ce Conseil Consultatif est investi des attributions suivantes, qui lui ont été conférées par le président de la Commission ministérielle, savoir:

(a) De rechercher et cataloguer les institutions publiques ou privées et les particuliers adonnés aux recherches scientifiques et industrielles dans les universités et collèges, dans les différents laboratoires du gouvernement, dans l'industrie privée et les organismes commerciaux, dans les associations scientifiques et chez les particuliers, agissant seuls ou en participation.

(b) De constater et classifier les différentes branches qui sont, dans chaque cas, l'objet principal et essentiel de ces recherches et investigations, les commodités et l'outillage scientifiques dont disposent ceux qui s'y livrent, les possibilités d'agrandissement et d'améliorations, et spécialement de vérifier et apprécier la valeur scientifique du personnel chargé de ces travaux et s'il est nécessaire d'en augmenter le nombre ou d'en rehausser les capacités.

(c) De coordonner les travaux de ces institutions ou entreprises, de manière à éviter la confusion et le double emploi dans leurs efforts, de les induire à coopérer ensemble, de créer entre eux une communauté d'intérêt de connaissances et d'aide mutuelle et réciproque.

(d) De se familiariser avec les problèmes d'un caractère technique et scientifique qu'ont à résoudre nos industriels et producteurs et de mettre ceux-ci en rapport avec les personnes qui se livrent à l'étude de ces questions et recherchent la solution de ces problèmes, associant ainsi les ressources de la science avec le travail et le capital producteurs, de manière à obtenir les meilleurs résultats économiques possibles.

(e) De se livrer à l'étude scientifique de nos ressources nationales inemployées, des sous-produits, déchets et rebuts de nos fermes, de nos forêts, de nos pêcheries et de nos industries, en vue de leur utilisation au moyen de procédés de fabrication nouveaux ou auxiliaires de manière à fournir de l'ouvrage à la population et à accroître ses gains.

(f) D'étudier les moyens par lesquels le petit nombre actuel des hommes compétents et expérimentés qui se livrent à ces recherches puisse être accru en intéressant à ces travaux les étudiants ès-sciences et les gradués ès-sciences de nos universités et collèges, et de susciter, dans l'intérêt commun, une coopération plus complète entre nos industriels et producteurs, d'une part, et les centres d'enseignement et les forces scientifiques et investigatrices, d'autre part.

(g) De renseigner et de stimuler l'esprit public, quant à l'importance et à l'utilité de l'application aux procédés de fabrication des résultats des recherches scientifiques et industrielles; à ces fins, de faire des discours et conférences devant les corps industriels ou les associations commerciales, de publier des bulletins ou monographies, d'employer telles autres méthodes qui pourront être jugées utiles et nécessaires.

En exécution de ce programme, le Conseil, désirant créer au Canada une élite d'hommes absolument compétents en matières de sciences et leur application à l'industrie, comme ceux qui ont si puissamment contribué aux progrès industriels de l'Allemagne depuis le commencement du siècle, a recommandé au gouvernement de créer une vingtaine ou un plus grand nombre de bourses post-universitaires, attribuables aux jeunes gens qui ont terminé leurs études et qui ont montré des dispositions particulières pour les recherches scientifiques. Ce système permettrait à ces jeunes gens de poursuivre et compléter leurs études et d'acquérir une connaissance plus étendue des méthodes et procédés d'investigation. L'on se propose également de placer des étudiants dans un ou plusieurs des grands établissements manufacturiers du Dominion, où ils se familiariseraient avec la pratique des affaires.

En vue d'établir un inventaire complet de tous les travaux de recherches scientifiques et industrielles actuellement en cours au Canada, quels qu'en soient les auteurs, comme aussi afin de savoir dans quelles